



**InFO FO n°27**  
**COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE**  
**NOUVELLE AQUITAINE**

**CSE Ordinaire du 22 février 2022**

La délégation Force Ouvrière était composée de Laurence STIEN (Titulaire collège 3), Severine LEYRI (Titulaire collège 2) et Françoise BOICHUT (Représentante syndicale).

La réunion du CSEE du 22 février 2022 s'est déroulée en présentiel à Bordeaux Pessac. Elle était présidée par Stéphane CERVEAU (DR) et Denis GOCEL (DRH) avec la participation d'un expert du cabinet comptable chargé de la vérification des comptes du CSEE.

**Q1-Approbation du PV du 14 décembre 2021.**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

**Q2- Informations du Président.**

- Trois candidates « Trophée pour elles » sont sélectionnées en Nouvelle Aquitaine ; elles concourent désormais au niveau national (2 à Pau et 1 à Limoges).
- Des échanges ont lieu actuellement avec la ligue de Foot de Nouvelle Aquitaine (200 000 licenciés) qui serait intéressée, entre autres, par « Promo 16-18 » et prépa-compétences. Cette collaboration permettra, plus largement de promouvoir l'AFPA auprès de ces publics et de leurs familles.

**Q3 – Election d'un représentant de proximité pour le périmètre Bègles, Caudéran et DR.**

Frédéric ALLOT est élu RP avec 8 voix /14.

**Q4 – Election d'un correspondant ASC pour le centre de Guéret.**

Jean-Philippe CROZE est élu représentant des ASC avec 8 voix/14.

**Q5- Comptes du CSEE 2021, présentation et approbation :**

- Comptes annuels 2021
- Rapport de gestion financière sur exercice 2021,

ET

**Q6- Présentation et approbation des Budgets AEP et ASC du CSE 2022 :**

Les comptes 2021 du CSE sont présentés par le représentant du cabinet comptable en charge du contrôle des comptes du CSE. Il détaille les comptes du CSE : AEP (fonctionnement) et ASC (activités sociales et culturelle).

En quelques chiffres clé :

la subvention des ASC versée par le National à notre région est de 120 000€ pour 2022 (% de masse salariale).

Le budget 2021 est excédentaire avec notamment un excédant sur le compte AEP de 20 913€.

Les élus votent majoritairement (10 voix/14) le report de 10% de l'excédent AEP sur le budget des ASC : soit 2091,30€.

Le niveau des prestations ASC alloué devrait être le même en 2022 qu'en 2021.

Concernant le budget 2022, en l'absence de la trésorière du CSE, le budget est présenté par le secrétaire du CSE.

FO s'interroge sur la procédure proposée par le secrétaire du CSE : Pour FO ce qui est soumis aux membres du bureau relève davantage d'un relevé de décisions que d'un vote officiel avec procès-verbal. Le processus de vote est de la légitimité exclusive des membres titulaires du CSE en séance plénière et non pas d'un échantillon restreint de personnes dont la totalité n'a, d'ailleurs, pas droit de vote en CSE.

FO s'est dit, néanmoins, favorable au report de 10% des sommes AEP vers le compte ASC puisque cette option légale augmente l'enveloppe mise à disposition des salariés (chèques vacances, participation activités). La délégation s'est abstenue sur le vote du budget considérant que les prestations à destination des salariés, notamment les chèques cadeaux, auraient pu être augmenter au regard des sommes disponibles. La délégation n'est pas favorable à une augmentation des réserves et considère que les sommes ASC doivent être redistribuées au fur et à mesure aux salariés.

L'occasion aussi pour la délégation Force Ouvrière de rappeler à **TOUS LES SALARIES** qu'il faut penser à utiliser ses enveloppes ASC : Télécharger sur le site des ASC du CSE votre déclaration d'impôts tous les ans et, après validation de votre QF par les CSE, pensez à commander vos chèques vacances ou à demander votre participation activités sportives, abonnements et activités enfants !

#### **Q7- Présentation du projet de centre unique girondin. Point de situation.**

Un projet qui vise à réunir les trois sites de Bordeaux (Caudéran, Bègles, Pessac) est en réflexion depuis un certain temps. Un rapport de faisabilité a été commandé à un Cabinet d'études. C'est ce document, qui est présenté au CSE, à la demande des élus.

Une route va traverser le site actuel mais il n'y aurait pas de risques d'expropriation nous assure le DR.

A ce jour, la Directrice Générale a validé le projet sur le principe. Le directeur Régional nous annonce qu'il cherche désormais un cabinet qui va porter le projet notamment sur le montage financier.

Pour Force Ouvrière, même si les bâtiments de Caudéran et Bègles nécessitent de prendre la question très au sérieux (vétusté avérée), ce projet est colossal : le coût et l'ampleur du projet semblent infaisable dans le contexte AFPA actuel !

Pour FO, il ne faut pas oublier que l'ensemble des centres de la région Nouvelle Aquitaine a besoin de rénovation et qu'un tel projet régional risque de grever les enveloppes locales.

#### **Q8- Négociation Annuelle Obligatoire (NAO). Nombre de salariés ayant bénéficiés d'une Augmentation Générale, répartition CDD/CDI ; Montant de l'enveloppe régionale et répartition par centre. Nombre de salariés ayant bénéficiés de primes, Augmentation Individuelle ; rattrapage salarial ; % d'élus et mandatés syndicaux concernés ; Point de situation sur les promotions formateurs / formateur expert.**

La direction dit ne pas avoir d'informations du National.

Un CSEC sur le sujet a eu lieu le vendredi 19/02 ; Les informations seront relayées en région prochainement...

Cette question est reportée au mois de mars.

Vos élus FO régionaux, souhaitent toutefois, relayer des informations du national que la direction Régionale semble peiner à transmettre : Après rectification, ce sont 74% de salariés et non plus 51% qui ont bénéficié

d'augmentations. Malgré tout, certains salariés semblent plus méritants que d'autres puisqu'ils ont touché une « prime individuelle » au titre de « leur engagement soutenu dans le déploiement du plan de transformation »...!

La disparité entre les primes s'est invitée dans cette NAO : Une classe 4 aura touché 300€ de prime, quand, dans le même temps, un hiérarchique classe 14 et + touchera 1600€...

Question de train de vie certainement !

#### **Q9- Covid : Suivi des cas et mise en œuvre du télétravail Covid.**

La direction affiche 156 cas Covid depuis le début de l'année 2022 (dont 59 salariés).

Sur la période 2020/2022 : 5048 cas ont été recensés (dont 1513 salariés).

Toutefois certains centres, de façon récurrente, n'affichent aucun cas Covid ce qui interroge sur la fiabilité des chiffres transmis.

Comme à l'échelle de l'hexagone, le nombre de cas semble exponentiel.

La DG avait proposé, relayant les mesures gouvernementales, que le rythme « télétravail Exceptionnel » soit prolongé jusqu'à fin février.

FO constate toutefois qu'un certain nombre de hiérarchiques s'y sont opposés en s'appuyant sur les notes de services émises par les directions de centre.

#### **Analyse de la délégation FO :**

Nous observons que, quand le RGS est malade du Covid il ne peut transmettre les chiffres ce qui fausse le nombre de cas. Donc, plus il y a de RGS malades moins il y a de cas Covid... (humour !).

Nous notons, bien sûr, les désorganisations et surcharges de travail qui découlent des absences pour Covid. Force Ouvrière note surtout que, dans le cas présent, les notes de services de direction de centre qui relaient les directives de La DG invalident, de fait, les décisions Nationales puisqu'elles stipulent : « sous couvert de l'accord du hiérarchique N+1 ».

#### **Q10-Retour des travaux de la CSSCTE.**

Le secrétaire de la CSSCTE fait un bilan annuel des indicateurs importants.

Nous ne pouvons, au risque d'être trop longs faire un exposé exhaustif : rapprochez vous de vos élus Force Ouvrière si vous souhaitez plus d'informations.

53 accidents de salariés / 159 accidents : chutes, malaise et accident de trajet.

Pas d'inventaires transmis pour le COVID ; pas de cas graves à priori.

Réunions des groupes Ad Hoc RPS (groupes de travail) : cela semble peu avancer.

65 situations de RPS ont été recensées dont 16 transmises à la commission sans qu'il ait eu de procédure d'alerte.

Les RPS sont mentionnés dans le PAPRIACTE de DUERP.

Des questions demeurent quant au bon fonctionnement de la CSSCTE : cette instance ne peut fonctionner si elle n'a pas de données suffisantes, si elle n'est pas informée des accidents de travail ou de situations de RPS.

Pour FO, les instances représentatives du personnel en termes de Santé, Sécurité et Conditions de travail ont bien du mal à fonctionner malgré une forte implication des élus.

Les remontées d'informations sont irrégulières et non uniformes en fonction des sites.

### **Q11 – Information consultation : PAPRI Pact 2022**

Question reportée en mars.

### **Q12 – Présentation du récapitulatif des accidents de travail (salariés stagiaires) 2021.**

### **Q13—Présentation du récapitulatif des RPS 2021**

Pour ces deux questions, le CSE vote la nécessité de mener des enquêtes.

- Validation de l'enquête sur l'AT RPS à Limoges.
- Validation d'enquête sur les accidents oculaires.
- La CSSCTE est mandatée pour mener des enquêtes RPS sur 3 sites : Bègles, Limoges et Guéret.

Un recours à l'expertise sera redébatu en Mars.

### **Q14 – Animateurs qualités : quel est le contenu de la lettre de mission, les moyens proposés, les attendus et contrepartie financières.**

Des animateurs qualités sont déployés sur les centres de la région : il s'agit de salariés déjà en poste.

A ce jour, 13 salariés ont accepté cette mission.

La direction précise qu'il n'y a pas de contrepartie financière pour cette activité.

Le Directeur Régional porte la « qualité » en région ; le directeur de centre en est responsable dans son centre. L'animateur qualité travaillera plus sur des points précis : respect des process par exemple (bilans de fin de formation...).

La délégation Force Ouvrière interroge la Direction sur l'articulation entre la fonction d'animateur qualité et l'activité principale du salarié. Quels sont les moyens organisationnels mis à disposition de l'animateur quand il n'est pas sur son poste de travail : est-il remplacé ? Est-il déchargé d'une partie de ses tâches ? La solution proposée est-elle le report des tâches sur le collectif de travail ?

Au final, peu de visibilité sur l'organisation prévue par la Direction.

### **Q15 – Point sur l'externalisation de la restauration.**

La Direction nous informe n'être toujours pas en mesure de nous dire quels seront les repreneurs des restaurants de la région. Le DRH a reçu, à la demande des élus du CSE, les 14 salariés concernés par l'externalisation : 2 collègues partiront dans le cadre d'une création d'entreprise et d'une retraite. Il est annoncé que le transfert des restaurants se fera début avril.

La délégation FO note que, si l'externalisation des cuisines est effective début avril (dans 5 semaines), il est surprenant que la Direction ne soit pas en mesure de nous dire qui sont les repreneurs... Pourquoi tant de mystère ... ?

### **Q16- Questions diverses.**

Retrouvez tous nos comptes-rendus sur le nouveau site Web FO AFPA

[foafpa.force-ouvriere.org](http://foafpa.force-ouvriere.org)

## Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

### Elus FO Titulaires au CSEE



Eve GAINIE  
Poitiers (86)



Laurence STIEN  
Limoges (87)



Françoise BOICHUT  
Rep Syndicale -Egletons (19)



Séverine DE SOUSA  
Egletons (19)



François CONTHIER  
Périgueux (24)

### Les DSR **Force Ouvrière** en Nouvelle Aquitaine



Stéphane CHAMBON  
Bordeaux (33)



Alain BOULESTEIX  
Bordeaux (33)



Laurence STIEN  
Limoges (87)



Florent MARCOUX  
Limoges (87)

### BULLETIN D'ADHESION 2022

Adressez votre demande d'adhésion à [FOafpaNouvelleAquitaine@afpa.fr](mailto:FOafpaNouvelleAquitaine@afpa.fr)

Nom – Prénom : .....

Centre de rattachement : .....

Emploi : .....

Téléphone : .....

Adresse postale personnelle : .....

Mail personnel : .....



Joindre le bulletin de paie de janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : Vous récupérez, en crédit d'impôts, 66% du montant versé.

**Plus FOrts ensemble pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !**